

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 06 mars 2023, s'est réuni le 10 mars 2023, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à 20h30 à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur le Maire Thierry TRIPHOSE.

PRÉSENTS : M. Thierry TRIPHOSE, Mme Nathalie COX, Mme Catherine BIET-ROBIN, M. Bernard CLÉMENT, M. Jacky COMTE, M. Manuel MARONNEAU, M. Joël TISSOT.

ABSENT(S) AYANT DONNÉ POUVOIR : M. Etienne WEPPE à M. Bernard CLÉMENT, M. Ludovic VERHAEVERBEKE à M. Thierry TRIPHOSE, M. Bertrand CALMARD à Mme Nathalie COX.

Nombres de conseillers :

en exercice : 11

présents : 07

votants : 10

ABSENT(S) : M. Charlie NIEMEZYK.

SECRÉTAIRE : Mme Nathalie COX.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres de l'assemblée le procès-verbal de la séance du 10 février 2023.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal arrête le procès-verbal.**

ORDRE DU JOUR :

**Délibération n° 2023-03-12**

**DEMANDE DE SUBVENTION SOUS L'ÉGIDE DE L'OPÉRATION « ACTIV' »**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal la participation au financement, sous certaines conditions, des opérations d'investissements par le biais de l'opération « ACTIV' », proposée par le Conseil départemental. Dans cette optique, il procède à la lecture du courrier émanant de Monsieur le Président du Conseil départemental Alain PICHON concernant l'octroi d'une enveloppe de 15 100 € à la commune dans le cadre du volet n°3 de ladite opération. De même, il explique que la commune peut déposer candidature auprès du volet n°4 concernant les investissements liés au patrimoine.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

⇒ décide de présenter plusieurs dossiers de demande d'aide financière comme il suit :

Opération	Montant		Aides départementales sollicitées Volet n°3	Autofinancement TTC
	HT	TVA		
Voirie : La Malsassière, les Chezeaux, Rocreuse	26 500,00	5 300,00	15 100,00	16 700,00
<b>TOTAL</b>	<b>26 500,00</b>	<b>5 300,00</b>	<b>15 100,00</b>	<b>16 700,00</b>

explique que les montants ci-dessus détaillés peuvent varier selon les devis qui seront retenus ;  
⇒ autorise Monsieur le Maire à signer tout document et procéder à tout acte nécessaire à l'application de cette décision.

TT RC

1/6

## Délibération n° 2023-03-13

### DEMANDE DE SUBVENTION 2023 AUPRÈS DE LA RÉGION NOUVELLE -AQUITAINE AVEC CEREMA POUR « SENTIERS NATURE »

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal la participation au financement de CEREMA de la Région-Nouvelle Aquitaine concernant le dossier « sentiers nature » pour réhabilitation du marchepied bord de Creuse sur la commune construction d'un amphithéâtre végétalisé par l'aménagement du talus communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ⇒ décide de présenter un dossier de demande d'aide financière.
- ⇒ autorise Monsieur le Maire à effectuer toute démarche et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

## Délibération n° 2023-03-14

### DEMANDE DE SUBVENTION 2023 AUPRÈS DE LA RÉGION NOUVELLE- AQUITAINE POUR UN MEUBLÉ DE TOURISME

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal la participation au financement de la Nouvelle-Aquitaine concernant le dossier « Meublé de Tourisme » pour réhabilitation du logement communal de La Petite Guerche en meublé de tourisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ⇒ décide de présenter le dossier de demande d'aide financière.
- ⇒ autorise Monsieur le Maire à effectuer toute démarche et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

## Délibération n°2023-03-15

### DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DE CONCOURS 2023 A LA CAGC

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal la participation au financement de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut concernant les fonds de concours pour deux dossiers :

- La réhabilitation du logement communal de La Petite Guerche.
- La valorisation des bords de Creuse.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

⇒ autorise Monsieur le Maire à effectuer toute démarche et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

## Délibération n°2023-03-16

### ADHÉSION 2023 A LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES GROUPEMENTS DE DÉFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES DE LA VIENNE

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal l'intérêt de prendre l'adhésion pour la destruction de frelons asiatique, guêpe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

⇒ décide d'adhérer à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Vienne pour un montant de 50€.

*Handwritten signatures and initials:*  
A  
RE  
2/6

## Délibération n°2023-03-17

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DE MONSIEUR LE RECEVEUR MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le Compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur, et que le Conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le Compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par Monsieur Le Receveur. Après s'être fait présenter le Budget primitif du Budget principal de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, les créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur Le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ; après s'être assuré que le Receveur a repris, dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité :

- Approuve le Compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2022, Compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

## Délibération n°2023-03-18

### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur le Maire sort de la salle du conseil avant la présentation et le vote du compte administratif. Réunis sous la présidence de Madame la première adjointe Nathalie COX, il est demandé aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur le compte administratif 2022 du budget commun, après avoir entendu, débattu et arrêté le compte de gestion 2022 de Monsieur le Receveur municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité :

- Approuve le Compte administratif 2022 suivant

REALISATIONS DE L EXERCICE	section fonctionnement	DEPENSES		RECETTES	
	section investissement	105 590,60 €		183 576,88 €	
	report fonctionnement(002)	149 180,65 €		101 417,14 €	
REPORT EXERCICE N-1	report investissement(001)	44 893,99 €		107 179,22 €	
	Total	299 665,24 €		392 173,24 €	
	<b>RESULTAT (A1)</b>	<b>92 508,00 €</b>			

(si A1 est négatif=déficit année en cours)

RESTE A REALISER A REPORTER EN N+1	section fonctionnement		
	section investissement	40 900,00 €	51 000,00 €
	Total restes à réaliser	40 900,00 €	51 000,00 €

RESULTAT CUMULE	section fonctionnement	105 590,60 €	290 756,10 €
	section investissement	234 974,64 €	152 417,14 €
	Total	340 565,24 €	443 173,24 €
	<b>RESULTAT (A2)</b>	<b>102 608,00 €</b>	

(si A2 est négatif=déficit cumulé-à affecter)

RC  
3/6

# Délibération n°2023-03-19

## APPROBATION DE L'AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur l'affectation des résultats 2022.  
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité :

→ Approuve l'affectation des résultat 2022 suivant :

	résultat CA N-1	virement à section fonct	résultat exercice N		restes à réaliser exercice N	soldes restes à réaliser	chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
	001						
	002						
INVEST	-44 893,00 €		-17 763,51 €	D	40 900,00 €		
				R	51 000,00 €	10 100,00 €	-82 557,50 €
FONCT	107 179,22 €		77 986,28 €				185 165,50 €

EXCÉDENT CUMULE AU 31/12/N		185 165,50 €
<b>Affectation obligatoire:</b> à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP(c/1068)		82 557,50 €
<b>Solde disponible affecté comme suit:</b> affectation complémentaire en réserves (c/1068) affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		102 608,00 €
<b>total affecté au compte 1068:</b>		82 557,50 €
<b>Déficit global cumulé au 31/12/N</b> déficit à reporter (ligne 002)		

### BUDGET année N+1

	DEPENSES	RECETTES
INVEST(c/001)	92 657,50 €	
INVEST(c/1068)		82 557,50 €
FONCT(c/002)		102 608,00 €

TR 4/6

## Délibération n°2023-03-20

### APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Après avoir présenté le budget primitif article par article, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal présents, de voter ce budget par chapitre, avec la balance suivante.

Dépenses	Investissement
Recettes	395 157,58 €
	395 157,58 €
Dépenses	Fonctionnement
Recettes	286 381,58 €
	286 381,58 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

⇒ décide d'adopter le Budget primitif 2023 de la commune ci-dessus présenté.

## Délibération n° 2023-03-21

Retire et remplace la délibération erronée n°2023-03-12 correction erreur matérielle.

### DEMANDE DE SUBVENTION SOUS L'ÉGIDE DE L'OPÉRATION « ACTIV' »

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal la participation au financement, sous certaines conditions des opérations d'investissements par le biais de l'opération « ACTIV' », proposée par le Conseil départemental. Dans cette optique il procède à la lecture du courrier émanant de Monsieur le Président du Conseil départemental Alain PICHON concernant l'octroi d'une enveloppe de 15 100 € à la commune dans le cadre du volet n°3 de ladite opération. De même, il explique que la commune peut déposer candidature auprès du volet n°4 concernant les investissements liés au patrimoine.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

⇒ décide de présenter plusieurs dossiers de demande d'aide financière comme il suit :

Opération	Montant		Aides départementales sollicitées Volet n°3	Autofinancement HT
	HT	TVA		
Voirie : La Malsassière, les Chezeaux, Rocreuse	26 495,25	5 299,05	15 100,00	11 395,25
TOTAL	26 495,25	5 299,05	15 100,00	11 395,25

explique que les montants ci-dessus détaillés peuvent varier selon les devis qui seront retenus ;  
⇒ autorise Monsieur le Maire à signer tout document et procéder à tout acte nécessaire à l'application de cette décision.

TT AC 5/6

**Questions et informations diverses :**

**CCID 2023** : Monsieur le Maire informe que la CCID doit avoir lieu avant le 07 avril 2023.

**Randonnée VTT** : Monsieur le Maire informe que la randonnée caritative VTT et marche au profit de l'association A SA VIE se déroulera le 16 avril 2023 le parcours comprend le chemin privé qui part des Ringères et arrive sur la RD5.

**Fin de la séance à 23h00**

*KCOX*

*[Signature]*

